



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, Directrice générale et Greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 10 février 2025 à 19h30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : Montée Michaudville (lot : 6 626 296)

Demande de dérogation mineure (2024-0449) à la montée Michaudville, lot 6 626 296, qui a pour objet d'autoriser en zone COM-01:

- Bâtiment principal à 1.52 mètre de la ligne latérale droite au lieu de 7 mètres.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23 article 3.4.2.2 c) et la grille de spécifications.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 10 février 2025.

Donné à Ferme-Neuve, ce 22^e jour du mois de janvier deux mille vingt-cinq.


Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, Directrice générale et Greffière-trésorière demeurant au Lac-Saguay, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 22 janvier 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 22 janvier 2025.


Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Greffière-trésorière
